

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 7 février 2017

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 février 2017, de 19 h 30 à 21 h en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

| | |
|----------|-----------------------------|
| Madame | Suzanne Bossé, conseillère |
| Monsieur | Frédéric Cyr, conseiller |
| Monsieur | Alain Parent, conseiller |
| Monsieur | Gervais Darisse, maire |
| Madame | Francine Côté, conseillère |
| Madame | Charlyne Cayer, conseillère |

Absents :

| | |
|----------|----------------------------|
| Monsieur | Dale Martin, conseiller |
| Madame | Suzanne Bossé, conseillère |

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 10 janvier 2017

2017.02.3.17.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 10 janvier 2017. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité.

4. Adoption des comptes

2017.02.4.18.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes ;

Une correction est apportée au fournisseur Garage A.L. Auto. Le montant du 3^e versement pour le déneigement est de 2 312.01 \$ au lieu de 7 424.79 \$. Après cette correction,

Il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2017-01-31 pour un montant total de 75 542.79 \$

5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Madame Claudine Lévesque, directrice générale, procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires complétées par Messieurs Gervais Darisse, Frédéric Cyr, Dale Martin et Alain Parent de même que par Mesdames Charlyne Cayer, Francine Côté et Suzanne Bossé.

6. Corporation Domaine les Pèlerins : demande de renonciation à deux servitudes

2017.02.6.19.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a obtenu de la Fabrique de la paroisse de Saint-André en août 1992 une servitude de passage de tuyaux d'eau potable et une servitude aérienne de passage de fil sur les lots P150 et P151 du cadastre de la Paroisse de Saint-André (maintenant les lots 4,789,278 et 4,789,277 du Cadastre du Québec, propriété de la Corporation Domaine Les Pèlerins);

ATTENDU que le contrat de servitude et le certificat de localisation confectionnés pour cette servitude sont imprécis et comportent plusieurs erreurs de description;

ATTENDU que la Corporation Domaine Les Pèlerins a acquis de la fabrique une partie du terrain visé par cette servitude et que l'imprécision de la servitude cause des difficultés au prêteur hypothécaire, la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que les servitudes situées du côté Nord-Est du lot 4,789,278 ne sont pas utilisées actuellement et que la municipalité ne prévoit pas en avoir besoin dans un avenir prévisible, la ligne de fils électrique ayant été enlevée et le tuyau d'aqueduc étant bien localisés à l'extérieur du lot susdit;

ATTENDU que la municipalité reconnaît qu'il est nécessaire de bien localiser la servitude de passage de tuyaux d'aqueduc et de fils pour le côté Sud-Ouest du lot 4,789,278;

ATTENDU que la municipalité peut confirmer ou abandonner ses droits par résolution et les réaffirmer lorsque requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André informe la Corporation Domaine Les Pèlerins:

- Qu'elle renonce à la servitude de passage de tuyaux d'aqueduc et de passage de fils localisée sur le côté Nord-Est du lot 4,789,278, cadastre du Québec.
- Qu'elle reconnaît conforme à la situation des lieux la localisation des servitudes (passage de tuyaux et fils électriques) situées du côté Sud-Ouest du lot 4,789,278, cadastre du Québec.
- Qu'elle autorise la municipalité de St-André à reconnaître la conformité du certificat de localisation préparé par Éric Royer, arpenteur-géomètre le 20 janvier 2017;
- Qu'elle autorise Mme Claudine Lévesque et M. Alain Parent, maire-suppléant, à signer les documents requis.

7. Travaux de réfection au pont de la route 289

2017.02.7.20.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) prévoit effectuer des travaux de réfection au pont de la route 289 en 2018 et consulte les intervenants sur les impacts d'une fermeture complète de la circulation pendant une période de 20 semaines;

ATTENDU que la municipalité a consulté la population et les services concernés pour connaître les impacts d'une telle fermeture;

ATTENDU que des entreprises agricoles situées tant du côté Sud de la route 20 que du côté Nord de la route 20, entreprises situées à Notre-Dame-du-Portage, à St-Alexandre et à Saint-André ont indiqué que cela leur occasionnerait un détour coûteux en temps et en usure de pneu, détour qu'ils ne peuvent pas vraiment envisager, sans solution alternative. En effet, ils ne peuvent utiliser la route 20 avec leur machinerie; (voir lettres)

ATTENDU que le Service de sécurité Incendie KamEst a indiqué que la fermeture de la route augmentait les risques au niveau de la protection incendie; (voir lettre)

ATTENDU que le transporteur scolaire Gaétan Chénard est également affecté pour le transport vu qu'un triage des élèves se fait au coin de la route 289 et 132 et que la distribution des élèves se fait en passant par la route 289 et le rang deux ensuite; (voir lettre)

ATTENDU que les services ambulanciers Dessercom sont également affectés par la possibilité d'une fermeture car cela rallonge le temps pour se rendre au Centre hospitalier du Grand Portage;

ATTENDU que les travailleurs et les résidents du secteur se situant sur la route 132 entre le 61 route 132 Est et le 215 route 132 Est voient leur trajet quotidien vers St-Alexandre rallongé d'une quinzaine de kilomètres additionnels à chaque fois qu'ils ont à aller à St-Alexandre s'ils utilisent le viaduc # 480 ou le # 496 de la route 20; (voir lettres)

ATTENDU que le service de transport adapté et collectif Vas-Y utilise la route 289 pour relier le village de Saint-André à celui de Saint-Alexandre dans l'offre de services vers Rivière-du-Loup et que cette situation pourrait compromettre la prestation des services;

ATTENDU que la municipalité de Saint-André compte quelques contribuables dans le rang 1 (au sud du pont) et que les services postaux et ceux des matières résiduelles vont devoir faire un long détour pour desservir ces contribuables;

ATTENDU que des contribuables travailleurs affectés par ce projet éventuel ont mesuré le trajet en passant soit par la route de la Station de Saint-André ou par la route du Chemin du Lac de Notre-Dame-du-Portage et que cela augmente leur temps de déplacement d'environ 3 heures par semaine;

ATTENDU que la route 289 est reconnue par le MTMDET "Route des frontières" et que la circulation doit être favorisée entre ses extrémités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil demande au MTMDET de:

- Maintenir la réfection du pont de la route 289 aux limites de Saint-André et Saint-Alexandre en 2018;
- Prendre en considération tous les impacts négatifs d'une fermeture complète de la circulation qui sont davantage pour la population de Saint-André (secteur route 132 Est);
- Conserver au moins une circulation soit en alternance soit par déviation via l'Avenue industrielle;
- Poursuivre les consultations avec les principaux intéressés.

8. Achat d'un détecteur de métal et d'un treuil

2017.02.8.21.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'inspecteur doit fréquemment localiser une valve à l'eau enterrée.

ATTENDU que pour faciliter son travail, un détecteur de métal serait grandement utile;

ATTENDU que pour descendre dans un trou d'homme, il est obligatoire d'avoir un treuil en bonne condition ;

ATTENDU que le treuil actuel, âgé de 10 ans, est défectueux et que le réparer serait onéreux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat, taxes incluses, d'un détecteur de métal pour un montant de 1 278.69 \$ et d'un treuil pour un montant 2 299.45 \$.

9. Aide financière au Comité Biblio

2017.02.9.22.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une aide totale de 2 000 \$ a été prévue au budget municipal 2017 pour le Comité Biblio;

ATTENDU la demande des bénévoles de la bibliothèque de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement de 2 000 \$ pour la bibliothèque de Saint-André.

10. Affectation des surplus du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'enfouissement des fils

2017.02.10.23.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le surplus du réseau d'aqueduc, d'égouts et des fils réalisé en 2016 n'est pas affecté ;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que pour une meilleure compréhension du surplus, il est souhaitable d'affecter ces montants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal annule et remplace la résolution 2016.05.34.117. et affecte le surplus libre aux montants suivants :

| | |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| Surplus du réseau d'aqueduc au 31-12-2016 : | 92 924.31 \$ |
| Surplus du réseau d'égouts au 31-12-2016 : | 0.00 \$ |
| Surplus de l'enfouissement des fils au 31-12-2016 : | 16 052.05 \$ |

11. Affectation des surplus libres au budget 2016

2017.02.11.24. RÉSOLUTION

ATTENDU que des immobilisations ont été acquises en 2016 et qu'il n'y avait pas de budget de prévu pour ces achats; (asphalte solde à payer 8 407\$, machine à pression 1 679 \$, tracteur et remorque 2 459 \$, système informatique et ameublement 2 455 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'affectation du surplus libre au budget 2016 pour un montant de 15 000 \$;

12. Demande d'aide financière, fond AgriEsprit de Financement agricole Canada

2017.02.12.25. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité souhaite réaliser conjointement un projet de Bibliothèque municipale et scolaire en collaboration avec la Commission scolaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de solliciter des fonds pour financer ce projet;

ATTENDU que le Fonds Agri-Esprit est actuellement en période de sollicitation de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité de Saint-André soit autorisée à déposer une demande d'aide financière de 25,000 \$ dans le cadre de ce fonds avant le 18 avril 2017.

13. Avis de motion pour modifier le budget 2017

240 AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par M. Frédéric Cyr.

14. Convocation d'une réunion spéciale concernant le budget 2017

L'avis de convocation est donné par la directrice générale, aux membres du

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

conseil municipal, pour les aviser que la séance extraordinaire pour adopter les modifications au budget 2017 aura lieu **le 28 février 2017, à 13 h 15**, au 122A rue principale (salle du conseil).

Cet avis de convocation sera remis au conseiller Dale Martin et à la conseillère Suzanne Bossé pour information.

15. Avis de motion pour adopter un règlement municipal sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières

241

AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par M. Alain Parent.

16. Rencontre de travail à la MRC

2017.02.16.26.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la responsable de l'Association des directeurs municipaux du Kamouraska, Madame Nathalie Blais, organise une réunion de travail qui se tiendra à la MRC le 23 février 2017 ;

ENTENDU que ces rencontres sont importantes et utiles pour le travail de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à assister à cette rencontre.

17. Dépliant sur la lutte aux moustiques

2017.02.17.27.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le sous-comité citoyen sur le contrôle des moustiques de St-André s'est donné le mandat de préparer un dépliant qui servira à informer la population;

ATTENDU que le travail de mise en page et de graphisme d'un dépliant nécessite des outils, des connaissances et des habiletés particulières;

ATTENDU que le sous-comité en a confié le mandat à Nathalie Castonguay au montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité défraie 100\$ pour le travail que Nathalie Castonguay a fourni à ce jour dans l'élaboration graphique du dépliant.

18. Appui à la communauté musulmane

2017.02.18.28.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la société québécoise s'est développée grâce à une immigration diversifiée permettant à celle-ci d'afficher un visage culturel très riche;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU l'attentat du 29 janvier dernier au Centre Culturel Islamique de Québec lors de la prière du dimanche soir;

ATTENDU la peine et la douleur, au premier chef, de cette communauté mais également de celle du Québec entier;

ATTENDU que, peu importe la taille de nos municipalités, celles-ci s'enrichissent de la présence de communautés qui proposent des modes de vie différents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de Saint-André condamne l'attaque du dimanche 29 janvier 2017, offre ses plus sincères condoléances à la communauté musulmane de Québec et témoigne de l'amitié de la communauté andréenne.

19. Relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale

2017.02.19.29.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale est une activité de financement pour la recherche sur le cancer ;

ATTENDU que pour assurer la sécurité des cyclistes, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) exige une résolution des conseils municipaux des villes traversées par les vélos pour cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le Relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale à traverser la municipalité le 3 juin 2017, entre 14h00 et 15h00.

20. Projet de bibliothèque municipale-scolaire

2017.02.20.30.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Commission scolaire a proposé dans sa résolution numéro CC 2016-08-3376 daté du 23-08-2016 de réaliser le projet de bibliothèque convenu entre les parties avec une contribution de la municipalité de Saint-André au montant de 450,000 \$ et une entente de partenariat;

ATTENDU les échanges tenus avec des représentants du ministère de la Culture et des **Communications** du Québec (MCC) concernant l'admissibilité de ce projet dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations (seuil maximal de 2800 \$/m², superficie maximale de 130 m² et taux d'aide de 40 à 42%);

ATTENDU la disponibilité éventuelle de fonds dans le cadre de ce programme;

ATTENDU l'importance pour le développement de Saint-André d'avoir une bibliothèque moderne et ouverte sur le futur en collaboration avec la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal

- Informe la Commission scolaire de son accord pour une contribution municipale de 300,000 \$ pour ce projet conditionnellement à l'admissibilité du projet au programme d'Aide aux immobilisations du MCC qui financera environ 150,000 \$, le solde de 150,000 \$ étant prélevé dans le surplus non affecté.

21. Facture à payer

2017.02.21.31.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

| | | |
|------------------------|--------------------------------------|-----------|
| - Bell Mobilité | cellulaire inspecteur | 48.25 \$ |
| - BuroPlus | chemises | 18.56 \$ |
| - BuroPlus | entre. Photo. Sharp déc. 2016 | 28.15 \$ |
| - Auberge St-Alexandre | diesel et essence janv. 2017 | 264.05 \$ |
| - Claudine Lévesque | frais dépl. KamEst St-Alexandre | 21.42 \$ |
| | Anti-virus pour 2 ans | 77.56 \$ |
| - Vianney Ouellet | déneigement | 344.93 \$ |
| - Chauffage RDL | caserne | 277.12 \$ |

22. Questions diverses :

- ✓ Le maire donne l'information de la dernière rencontre des maires à la MRC du 11 janvier 2017.
- ✓ **Achat d'un épandeur de sable et de sel**

2017.02.22.32.

RÉSOLUTION

ATTENDU que pour la sécurité des marcheurs qui empruntent les trottoirs, la municipalité doit sabler, au besoin, les trottoirs pour éviter les chutes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un épandeur sur attelage 3-points de marque Normand (S3P-46), capacité de 0.41 verge pour un montant de 3 219.30 \$ taxes incluses.

23. Correspondance

- ✓ **Motion de félicitation au comité des fêtes du 225^e**

2017.02.23.33.

RÉSOLUTION

ATTENDU que lors de la réunion des membres du comité des fêtes du 225^e de la municipalité de Saint-André tenue le 3 février 2017, il a été convenu que les argents et l'inventaire des objets promotionnels restants à la dissolution du comité soient remis à la municipalité de Saint-André ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal accepte la somme de 175 \$ en argent ainsi que l'inventaire des objets promotionnels totalisant une valeur de revente de 2 292 \$ (albums, calendriers, chandails des emblèmes, coroplaste 24 x 36 des emblèmes, drapeaux des armoiries, imperméables, signets).

Que le conseil municipal félicite le comité des fêtes du 225^e pour leurs implications. La population de Saint-André est reconnaissante.

✓ **Action chômage Kamouraska inc : renouvellement de carte de membre**

2017.02.23.34.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal verse une subvention de 50 \$ à Action Chômage Kamouraska inc.

✓ **Association des personnes handicapées du Kamouraska inc. (APHK) : membre honoraire 2017**

2017.02.23.35.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise le renouvellement de la cotisation à titre de membre honoraire 2017 pour un montant de 45 \$

24. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent sur un point d'information : la vitesse trop élevée dans le village.

- ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

25. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Francine Côté que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire